

La Société des garçons de Bonvillars

Autor(en): [s.n.]

Objektyp: **SourceText**

Zeitschrift: **Revue historique vaudoise**

Band (Jahr): **43 (1935)**

Heft 1

PDF erstellt am: **17.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

La Société des garçons de Bonvillars.

Nous donnons ici quelques extraits du registre des séances de la Société des garçons de Bonvillars concernant la période de 1846 à 1850. Publiés dans le *Journal d'Yverdon* du 8 janvier 1927 par M. Fr. Thibaud, avec diverses considérations générales, ils donnent de curieux aperçus sur les idées en cours à cette époque et sur les coutumes de ces sociétés de garçons.

Séance du 12 février 1846.

Présidence de Georges-Louis Jaquier.

L'assemblée en nombre arrête de célébrer l'anniversaire de la révolution du 14 et 15 février 1845, à cet effet le programme suivant est adopté :

1° Chaque citoyen portera une cocarde aux couleurs cantonales.

2° Un sapelot sera planté au centre du village, avec estrade.

3° Le 14 au matin 22 coups de canon tirés annonceront la fête.

4° A une heure du jour aura lieu une procession avec le drapeau dans toutes les rues du village, après quoi la journée se terminera par un bal.

Pour le 15.

Il y aura bal à 2 heures du jour. A cet effet, la jeunesse réunie en se transportant à la salle des danses exécutera plusieurs chants ayant rapport à la circonstance.

Séance du 6 février 1847.

Présidence de Frédéric Favre, vice-président.

L'assemblée, en considération de l'anniversaire de la révolution de 1845, décide à grande majorité de faire danser le 14 février.

Elle décide de plus :

a) D'allouer en maximum crédit de 18 francs à la commission chargée d'engager la musique.

b) De faire payer 3 patz à chaque citoyen étranger qui profitera de la danse, excepté ceux des endroits où il y a réciprocité.

c) Fixe l'heure de l'appel du 14 février à 1 heure du jour.

Du 14 janvier 1848.

Présidence Samuel Favre.

La Société a décidé que vu l'heureuse issue des événements politiques qui ont eu lieu en Suisse dans le courant de l'année 1847 contre le Sonderbund et les Jésuites, qu'elle fera danser le 22 et 23 janvier courant au sujet de la rentrée des militaires qui ont été en campagne.

Du 9 février 1850.

La Société assemblée sous la présidence de Frédéric Duvoisin, Président.

Tous les membres présents.

Le Président annonce qu'il a fait convoquer l'assemblée pour lui donner communication d'une pétition signée par 10 membres de la Société demandant qu'on célèbre l'anniversaire de la révolution vaudoise du 14 février 1845 par des réjouissances publiques.

Après de vives discussions, la Société considérant :

D'un côté :

Que le 14 février est un jour qui lui rappelle la glorieuse révolution où le peuple vaudois a fait acte de souveraineté et que ce jour est par conséquent à jamais mémorable.

D'un autre côté,

Que les aristocrates s'épouvantent facilement, sont prêts à perdre la tête quand on leur rappelle le jour où ils ont été renversés du pouvoir ; qu'il est de toute nécessité d'en conserver quelques-uns afin que la race ne s'éteigne.

Par ces motifs, l'assemblée décide de ne pas adhérer à la demande qu'ont faite 10 citoyens par leur pétition en date du 5 février 1850 tendant à célébrer l'anniversaire du 14 février 1845 par des réjouissances publiques.

SOCIÉTÉ VAUDOISE D'HISTOIRE ET D'ARCHÉOLOGIE

Séance d'été à Château-d'Oex, le samedi 25 août 1934.

Voici trente et un ans que la Société d'histoire organise chaque été une séance hors de Lausanne. Elle n'a fait de dérogation à la loi qu'elle s'est imposée que pendant les années de guerre, où forcément elle a vécu au ralenti. Dans ce pèlerinage annuel à travers notre canton, nous n'étions montés qu'une fois à Château-d'Oex, en 1910. C'était le moment d'y retourner ; car les quelques membres que la société comptait dans la vallée n'étaient plus ; le vénérable M. Ganty-Berney, qui avait en 1910 résumé pour nous l'histoire de sa chère vallée, était parti le dernier, il y a quelques mois. Il fallait reconstituer dans le Pays d'Enhaut un groupe d'amis de l'histoire vaudoise.